

**FORMULE EN VUE D'UNE NOMINATION PAR COOPTATION**

**PERSONNE DÉSIANT ÊTRE NOMMÉE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR COOPTATION**

NOM ET PRÉNOM (Lettres majuscules)	ADRESSE Adresse du membre du conseil de quartier ou Adresse de l'établissement s'il s'agit d'une personne représentant un établissement commercial, industriel ou institutionnel situé dans le quartier			Membre résidant dans le quartier v	Personne représentant un établissement commercial industriel ou institutionnel situé dans le quartier v	JE DÉCLARE ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER SIGNATURE
	Numéro	Rue, local ou appartement	Code postal			

Lorsqu'une personne est membre du conseil de quartier à titre de représentant d'un établissement commercial, industriel ou institutionnel situé dans le quartier, elle doit déposer un document émanant d'une personne en autorité de cet établissement ou, si cet établissement appartient à une personne morale, une résolution du conseil d'administration de celle-ci, attestant qu'elle représente cet établissement.

**PERSONNES QUI APPUIENT LA PERSONNE DÉSIANT ÊTRE NOMMÉE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR COOPTATION**

NOM ET PRÉNOM (Lettres majuscules)	ADRESSE Adresse du membre du conseil de quartier ou Adresse de l'établissement s'il s'agit d'une personne représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.			Membre résidant dans le quartier v	Personne représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier v	JE DÉCLARE ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER SIGNATURE
	Numéro	Rue, local ou appartement	Code postal			

Lorsqu'une personne qui appuie est membre du conseil de quartier à titre de représentant d'un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier, elle doit déposer un document émanant d'une personne en autorité de cet établissement ou, si cet établissement appartient à une personne morale, une résolution du conseil d'administration de celle-ci, attestant qu'elle représente cet établissement.

Une personne ne peut signer cette formule qu'une seule fois, même si elle est membre du conseil de quartier à plus d'un titre.